

ÉTÉ 2026

## UZ/CAUTERETS – HAUTES PYRÉNÉES

PASSEPORT PYRENEES  
9/12 ANS

RÉF. 501

**La Ligue de l'enseignement de la Dordogne - BP 80010 - 24001 PÉRIGUEUX cedex - Tél : 05 53 02 44 00**  
**E-mail : [vacances@laligue24.org](mailto:vacances@laligue24.org) - Site Internet : [www.laligue24.org](http://www.laligue24.org) - SIRET : 777557047600116 - Code APE : 9499Z**

Association adhérente à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - CENTRE CONFEDERAL, 3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07  
 Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM075100379  
 Garant financier : UNAT - 8 rue César Franck - 75015 Paris / Assureur RCP : GROUPAMA N° du contrat : 0004

### RENDEZ-VOUS SUR PLACE

#### **Adresse du centre :**

*Centre de vacances de la Dordogne - 13 route de Saint-Savin - 65400 Uz*  
*Contact : Tél. [05 62 97 24 59](tel:0562972459) / Email : [uz@laligue24.org](mailto:uz@laligue24.org) / web : <https://www.uz-village.org/>*

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus au centre vers 15H00 le 1<sup>er</sup> jour. Le dernier jour le départ se fait vers 10 heures. Les horaires seront confirmés sur la convocation de départ.

### TRANSPORT

En car de Sarlat, Périgueux, Bergerac (Convocation envoyée environ 2 semaines avant le départ).

### 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

**Premier repas inclus** : le dîner

**Dernier repas inclus** : le petit déjeuner. Pour les retours prévus après 13 heures, un panier repas est fourni.

### SITE

#### ► Situation géographique

A 19 km de Lourdes, le centre d'Uz est situé dans un petit village de montagne, à 750 m d'altitude, offrant une vue imprenable sur la vallée des gaves d'Argelès-Gazost, et l'entrée des vallées de Cauterets et de Gavarnie.

<https://www.valleesdegavarnie.com>



#### ► Cadre de vie (types d'hébergement/effectifs)

C'est un grand chalet de montagne abritant les services généraux, cuisine, salle d'activités, salle de restauration, salle de jeux, dortoirs, chambres et sanitaires... Tout est regroupé dans un même bâtiment comptant 81 lits. Les enfants sont hébergés dans des chambres et dans trois grands dortoirs aménagés en boxes de 4 à 6 lits. La répartition des enfants se fait en tenant compte des effectifs garçons filles et de l'âge des participants.

Sanitaires complets au même niveau que les dortoirs. Baby-foot gratuit, tables de ping-pong et divers jeux sont à disposition des jeunes pendant les temps informels.

Capacité d'accueil enfants sur le centre : 55 tous groupes confondus

## ACTIVITES

**Spéléologie** : Cette activité est proposée par un de nos prestataires. Nous nous rendons en véhicule à Saint Pée de Bigorre puis sur le site de la grotte école. Le prestataire fourni le matériel, combinaison de protection, baudrier, corde, casque, lumières. L'activité commence par une petite marche d'approche et permet un premier contact avec le spécialiste puis c'est la descente dans la grotte (2 à 3 heures d'activités). Suivant le niveau des participants le parcours pourra être plus ou moins long et comprendra diverses « difficultés » comme du rappel, passage dans des boyaux...

<https://www.envergure-speleo.com>

**Rafting** sur le gave de Pau à la demi-journée. Les enfants partent en bus ou minibus du centre pour rejoindre notre prestataire à 6 km, ils s'équipent, combinaison néoprène, gilet de sauvetage, casque pagaye. Ils sont ensuite conduits jusqu'au lieu d'embarquement. Durant la descente des animations comme l'abordage d'autres bateaux, baignades, saut des berges... sont proposés. Après la descente les participants se changent et retournent déposer le matériel utilisé à la base. L'activité est assurée par un prestataire extérieur professionnel testé et approuvé par nos soins qui fournit encadrement, équipement et navettes véhiculées. Seuls les enfants ayant fourni le test préalable à la pratique des activités nautiques pourront y participer.

**ATTENTION : pour la pratique du rafting fournir OBLIGATOIUREMENT LE TEST PASS NAUTIQUE ANNEXÉ !**

<https://www.chlorofil-parc.com/rafting>

**Via ferrata de Cauterets « Les alias »** : Le parc aventure de la via ferrata et ses tyroliennes vous attendent pour de nouvelles sensations. Découvrez les itinéraires à flanc de montagne. Fendez les airs sur les tyroliennes jumelées 100% sécurisé ! L'activité dure entre 2 à 3 heures selon évolution.

<https://www.viaferratacauterets.com>

**Donjon des aigles** : Un spectacle inoubliable au cœur des Pyrénées. Le château de Beaucens, dans les Hautes Pyrénées, abrite une des plus prestigieuses collections de rapaces : Milans, Vautours, Aigles, Pygargues, Faucons et Buses côtoient les Perroquets. Sur fond musical, un spectacle de toute beauté riche en émotion.

<https://www.donjon-des-aigles.com>

**Trek** : Il s'agit d'une sortie pédestre en montagne. Nous déterminerons avec les participants le choix de la sortie, sportive ou farniente vers une destination nature, le Parc National des Pyrénées, un lac, des cascades, un sommet... La sortie pourra prendre un caractère plus pédagogique, le professionnel aura à cœur d'échanger avec les participants pour leur faire découvrir la biodiversité de l'environnement.

**Parc accrobranche Chlorofil** : C'est le plus grand parc acrobatique du sud-ouest à 6 km du centre. Nous y restons toute la journée. Le personnel du parc présentera les consignes de sécurité, il fera faire un test pour s'assurer que tu as bien tout compris et tu pourras ensuite partir à la découverte des parcours. Tu évolueras seul, équipé d'un baudrier muni de 2 systèmes de sécurité placés sur une ligne de vie continue. Du personnel du Parc sera également présent sur le site pour porter assistance aux personnes qui le nécessitent. 14 parcours sont répertoriés par couleurs, en fonction de leurs difficultés : du vert au noir. Des parcours violet plus aériens, avec de longues tyroliennes de + de 300 m sont également proposés. <https://www.chlorofil-parc.com>

**Baignade et jeux d'eau**, Toboggans, piscine, farniente : Nous allons au Parc Aquatique de Lau-Balagnas « Lau folies ». Transats permettent la bronzette, terrain de Beach-volley, appareils de musculation, vente de glaces et boissons... sont aussi à disposition du public. Nous y passons la journée et pique niquons sur le site. Les enfants partent à pied depuis le centre en empruntant une route peu fréquentée et des sentiers pédestres. Une balade qui permet d'apprécier d'avantage le plaisir des jeux d'eau. Le retour se fait en véhicule en fin de journée. En cas de mauvais temps la baignade est également possible dans la partie couverte où des jeux gonflables sont installés.

<https://www.laufolies.com/baignade>

**Nuit à la belle étoile** : Nous proposerons aux participants de vivre une nuit à la belle étoile aux abords du centre. Une animation sur les animaux de la nuit sera proposée par un animateur spécialisé. Moment unique où les enfants vont observer les étoiles en trouvant le sommeil.

► **Autres activités durant le séjour** : au choix et suivant l'envie de chacun : babyfoot, jeux collectifs, trekking, initiation VTT, farniente, sortie en nature, soirée dansante, veillées, slackline (équilibre sur sangle) ...

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► L'équipe d'encadrement

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale.

Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA ou en cours de formation issus de nos propres stages de formation, sous la direction de la directrice permanente du centre.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies.

Le séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Notre taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 ou 10 enfants selon leurs âges.

Tout au long du séjour, l'équipe pédagogique suscite l'entraide, le respect et l'échange entre les enfants mais aussi entre les enfants et les adultes du centre. Elle est vigilante vis-à-vis des attitudes et comportements de tous.

L'équipe de direction met en place des critères d'évaluation, à travers une réunion avant le séjour avec l'équipe pédagogique, mais aussi par des temps de travail quotidiens, durant le séjour. Elle se donne les moyens sur le terrain, tout au long du séjour, d'analyser la cohérence de ce qui se fait avec le projet initial, sur les trois dimensions : vie quotidienne, vie collective et activités.

### ► L'organisation de la vie quotidienne :

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins. La journée commence par le lever échelonné et un petit déjeuner servi en salle à manger ou en terrasse extérieure couverte. Avant de partir en activité vers 10h00, les enfants feront leur toilette, rangeront leurs effets personnels et leurs lieux de vie. Vers 12h15, un repas fait par une équipe de professionnel leur sera servi. Après le repas un temps calme sera proposé aux enfants pour se reposer et se ressourcer pour le reste de la journée. Les activités de l'après-midi reprendront vers 14h00 (incluant le gouter) pour se terminer vers 18h00. Nous proposons ensuite un temps libre jusqu'au moment du dîner où il sera possible de prendre sa douche, jouer, profiter des équipements du centre ping-pong, baby-foot, chaîne hifi..., un moment farniente que chacun pourra s'approprier à sa convenance... Le repas sera servi vers 19h30 et une veillée viendra clôturer la journée.

### ► L'alimentation :

Dans tous nos séjours, nous proposons aux enfants une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire, à la diététique et au gaspillage.

La cuisine est réalisée sur place. Les jeunes participeront à des équipes de service, à tour de rôle, avec un animateur référent, pour la mise en place du couvert, le débarrassage et le nettoyage des tables.

### Allergies alimentaires :

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

### Respect des coutumes alimentaires

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non croyances, sans aucune discrimination d'ordre social, cultuel, sexiste... Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances. Le refus de consommer certains aliments, comme le porc, n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement de ces aliments par d'autres, ou par la compensation par les autres

aliments servis au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme cela peut être le cas pour des aliments ou préparations de type halal ou casher. Nous sommes également dans l'impossibilité de respecter d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

#### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs mettront en place **un blog** dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

#### ► Trousseau de séjour

La valise devra être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le dossier de voyage. Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler le contenu de la valise et permettre de refaire la valise en fin de séjour.

Nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration et de marquer le linge dans sa globalité (vêtements, linge et objets personnels) au nom de l'enfant au moyen de bandes tissées, de feutre indélébile sur les étiquettes ou autres. Beaucoup d'enfants arrivent avec les mêmes vêtements de même taille et ne reconnaissent pas leurs affaires. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires pour les enfants de moins de 12 ans.

#### Trousseau spécifique

*Outre les affaires personnelles classiques de tous les jours, il est conseillé de prévoir une lampe de poche ou frontale, des affaires pour le chaud, le froid et la pluie, en montagne le temps est changeant et peu passer d'un extrême à l'autre. Pensez à un maillot de bain pouvant être accepté en piscine (pas de short de bain), des chaussures fermées pour aller dans l'eau pour la pratique des activités nautiques (type vieux tennis), un petit sac à dos pour amener ses affaires de la journée, un duvet pour l'activité camping, des chaussures fermées pour se déplacer dans la nature si possible avec tenue de chevilles, des chaussures ouvertes type Crocs ou Tongue pour s'aérer les pieds après une belle balade ou une sortie nautique et des chaussons à utiliser à l'intérieur du bâtiment. Une gourde est également nécessaire.*

► Lavage du linge : Une fois dans le séjour il sera proposé aux participants de faire laver leur linge au centre par notre personnel dédié. Il sera rendu propre, sec et plié. A la demande et au cas par cas, il sera possible de faire d'autres lessive si besoin.

► Argent de poche : Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas en donner trop. Une somme de 10 € à 30 € paraît suffisante suivant la durée du séjour. Un système de banque est mis en place pour gérer l'argent de poche des jeunes par des fiches individualisées. Il est mis à disposition des jeunes lors de chaque sortie, excursion ou occasion de l'utiliser.

► Santé : Un dossier sanitaire de liaison vous sera remis à l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement. Il comporte des informations essentielles.

Pendant le séjour une personne de l'équipe pédagogique (titulaire de l'AFPS à minima) sera en charge du suivi sanitaire des enfants. Elle assurera les soins des petits bobos, les traitements médicaux conformément à l'ordonnance fournie avec le traitement (les enfants ne gardent pas avec eux de médicament, sauf cas particulier), et sera le relais du centre avec le cabinet médical, si nécessaire...

- Frais médicaux : Si nous sommes amenés à engager des frais médicaux pour votre enfant, vous devrez vous acquitter du remboursement de ces frais. Vous recevrez, après le remboursement les feuilles de soins pour faire valoir vos droits à remboursement auprès de votre caisse maladie ou de votre mutuelle.
- Le téléphone : Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence. Votre enfant aura accès à un téléphone, gratuitement, pendant le temps libre de fin de journée et pourra vous contacter s'il en ressent le besoin. Ne vous inquiétez pas de ne pas recevoir de nouvelles, c'est qu'il est pris le quotidien de la colo et profite de tous les instants.
- Utilisation du téléphone mobile : Si votre enfant apporte son téléphone, l'utilisation de celui-ci sera soumise à quelques règles de fonctionnement. Il ne l'aura pas avec lui toute la journée. Le temps d'utilisation des téléphones portables sera court pour favoriser la déconnexion, les échanges directs inter-personnes et aider les participants à profiter au maximum de leurs vacances et s'évader de leur quotidien. Nous garderons les téléphones au bureau, les participants pourront les utiliser sur demande pendant le temps libre du soir de 18h jusqu'au moment du repas de 19h30.
- Objets de valeur : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. **Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.**

## ASSURANCE

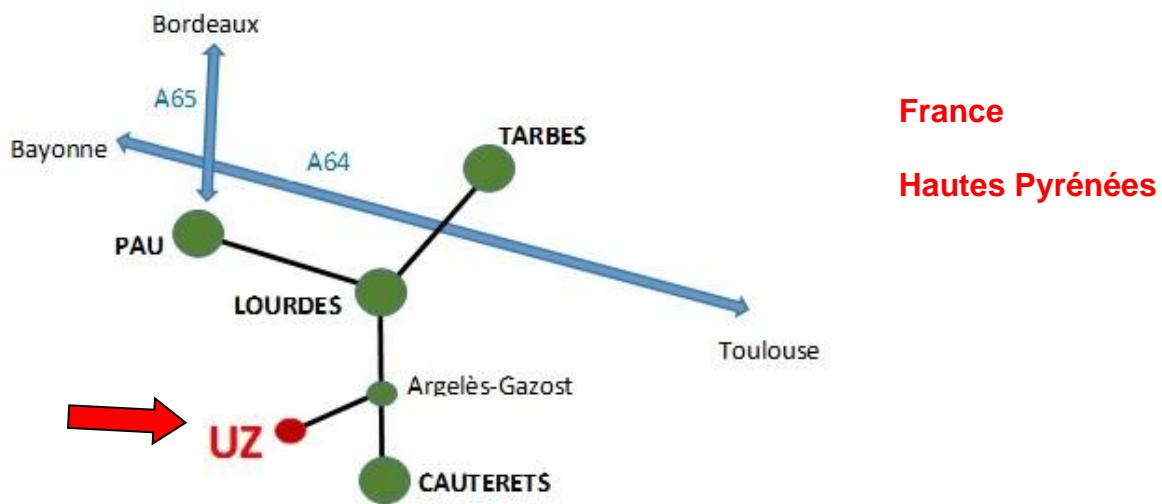
Tous nos séjours sont couverts par GROUPAMA, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.  
En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre LE JOUR D'ARRIVÉE (version papier) :

- FICHE SANITAIRE complétée et signée (attention cette fiche revêt un caractère très OBLIGATOIRE en cas de problème médical ou d'accident)
- PHOTOCOPIE ATTESTATION ASSURANCE OU CARTE VITALE
- DROIT À L'IMAGE (particulièrement pour la publication sur le BLOG de la COLO)
- Photocopie CARNET VACCINATION - page des vaccins obligatoires en accueil collectif
- DECHARGE RESPONSABILITE (Si c'est un tiers qui vient récupérer votre enfant)
- ORDONNANCE MEDICAMENTS et MEDICAMENTS dans leur emballage d'origine
- ARGENT DE POCHE
- FICHE TROUSSEAU à mettre dans la valise
- Test Aptitude ACTIVITE AQUATIQUE

## Plan d'accès détaillé



## Venir en voiture

Par la route : R.N. 21 direction Cauterets jusqu'à Argelès-Gazost.

A la sortie d'Argelès-Gazost, prendre la R.D.101 vers St Savin. Traverser St Savin puis tourner à droite et continuer à monter, 200 m après, prendre la route à gauche (UZ 2km). Le centre est juste avant l'église du village.

## Venir en train / transports en commun

Par le train : arrivée en gare de Lourdes, transfert bus SNCF jusqu'à Pierrefitte-Nestalas, attention il n'y a pas de transport en commun pour accéder jusqu'au village, des taxis ou transfert réalisé par centre peuvent être utilisé pour finir d'arriver.

À remettre aux animateurs le jour du départ !

**IMPORTANT : sans ce document, l'enfant ou le la jeune ne pourra pas faire les activités pour lesquelles ce document est obligatoire !**

**ATTESTATION DE TEST « PASS-NAUTIQUE »**

Le test Pass-nautique peut être réalisé en piscine.

Il peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité selon l'activité concernée

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé :  avec brassière

sans brassière

Résultat du test :  satisfaisant

non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification :

Établissement d'appartenance :

Signature :

Cachet de l'établissement :

\* Tests admis en équivalence :

- L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité

Arrêté du 28/02/2022

Article A 322-3-3 du Code du sport

- Le Sauv'Nage (amené à disparaître au profit de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité)

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

À remettre aux animateurs le jour du départ !

## LE TEST « PASS-NAUTIQUE »

### PRÉALABLE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : *Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)*

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonnisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse ~~aéronautique~~ nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

#### Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS)
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
  - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
  - BEES option voile
  - BEES option surf
  - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
  - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
  - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique